

**PRÉSENTATION DU DISPOSITIF
DE COMMUNICATION DU 22 JUIN 2017**



**17ÈME JOURNÉE NATIONALE
DE RÉFLEXION SUR
LE DON D'ORGANES
ET LA GREFFE
ET DE RECONNAISSANCE
AUX DONNEURS**



POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LA CAMPAGNE

Fabienne TONG - Tél. : 01 55 93 65 54 – Fax : 01 55 93 64 81
fabienne.tong@biomedecine.fr

Présentation du dispositif de communication pour promouvoir le don d'organes et de tissus dans le contexte de la 17ème journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

En 2017, la campagne mise en place par l'Agence de la biomédecine s'inscrit dans la continuité de 2016, avec un objectif inchangé : conforter et approfondir la connaissance de la loi, en rendant le sujet du don d'organes et de tissus le plus concret possible pour le grand public. La campagne s'appuiera sur deux piliers TV et Presse développés en 2016, et un dispositif digital complémentaire et totalement nouveau.



UNE PRISE DE PAROLE TV

Suite aux très bons résultats de la campagne TV de 2016, l'Agence de la biomédecine a choisi de capitaliser sur le film en le diffusant à nouveau en 2017. Toutefois, afin d'augmenter encore l'efficacité de la campagne, une nouvelle bande musicale plus moderne a été créée, et Marina Foïs, actrice engagée sur le sujet du don d'organes depuis déjà plusieurs années, a accepté de prêter sa voix.



UNE CAMPAGNE PRESSE PUISSANTE

C'est l'annonce presse « Cœur », développée en novembre 2016, qui sera réutilisée pour créer de la continuité et capitaliser sur une identité visuelle forte. Elle sera visible pendant plus d'un mois dans une vingtaine de titres nationaux de la presse écrite. Avec en plus, cette année, une présence événementielle en surcouverture du quotidien 20minutes dans toute la France, lors de la journée du 22 juin.



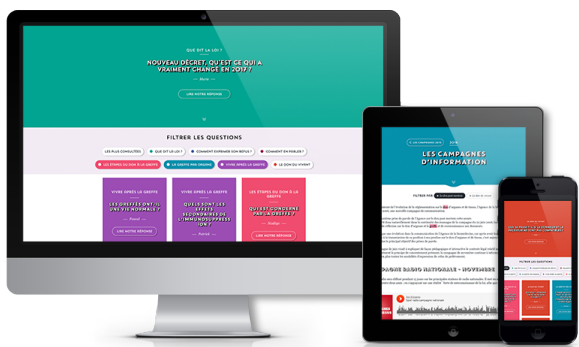
EN DIGITAL

Fort de son succès, le site dondorganes.fr continue de s'enrichir avec de nouvelles questions/réponses. En parallèle, de courts témoignages sous forme de documentaires seront réalisés et intégrés au site. Le principe : des receveurs racontent leur histoire et répondent à une des questions les plus posées par le public en 2016 (5 témoignages seront réalisés pour le mois de juin). Ces vignettes ont pour objectif d'apporter au public, en plus d'une réponse formelle, une vision plus humaine, permettant ainsi de rendre le sujet plus concret, et plus impliquant pour tous.

Les 5 premiers témoignages répondront aux questions suivantes :

- Y a-t-il une limite d'âge pour donner ses organes ?
- Les enfants mineurs peuvent-ils être donneurs ?
- Je suis malade, puis-je donner mes organes ?
- Qu'est-ce que le consentement présumé ? Je ne veux pas donner mes organes après ma mort, comment le faire savoir ?
- Est-ce que je peux choisir quels organes je ne veux pas donner ?

Pour assurer la visibilité de ces témoignages, un format 30s sera réalisé et médiatisé sur des sites à forte audience autour du 22 juin. Il présentera le principe et invitera les internautes à se rendre sur le site pour visionner l'ensemble des témoignages.



UN SOUTIEN DES ASSOCIATIONS ET COORDINATIONS HOSPITALIÈRES

L'affiche et le guide pédagogique seront, cette année encore, mis à disposition des coordinations hospitalières de prélèvement et des associations. Ces porte-paroles sur le sujet du don d'organes et de tissus jouent un rôle essentiel dans l'information de proximité en relayant les messages de la campagne nationale.



UN PROGRAMME DE RELATIONS PRESSE

Comme chaque année, la presse est un vecteur incontournable de l'information auprès du grand public. Le 22 juin est devenu un rendez-vous connu des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. Un programme soutenu de relations auprès des médias permet d'accentuer la visibilité de la campagne et du sujet du don et de la greffe d'organes et de tissus, et de continuer l'effort de pédagogie nécessaire auprès du grand public à travers des témoignages et des articles de fond.

2 vagues en relation presse :

- un dossier de presse mettant l'accent sur le site www.dondorganes.fr avec un focus sur les 5 questions / réponses les plus posées sur le site et rappelant les fondamentaux de la loi.
- un communiqué de presse digital.